

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Global Green Bonds (A)

Code ISIN : FR0014001816

Initiateur du PRIIP : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

www.federal-finance-gestion.fr. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 28/03/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification Obligations et/ou titres de créances internationaux.

Durée : La date de création du produit est le 07/01/2021, sa durée d'existence est de 99 ans.

Ce produit n'a pas de date d'échéance.

La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : L'objectif du FCP est de chercher à réaliser une performance égale à celle de son indice de référence, le Bloomberg Barclays Global Aggregate Treasuries (coupons réinvestis), sur la période de placement recommandé, en investissant principalement dans des obligations vertes.

Le FCP est investi à plus de 75% de son actif net en obligations dites "vertes" (green bonds) émises par des entreprises ou des Etats. Les titres en portefeuille sont émis par des entités appartenant majoritairement à la zone OCDE. Le FCP pourra également être investi en obligations hors zone OCDE (dont pays émergents) dans la limite de 50% de l'actif net et de toutes notations (dont au moins 90% de l'actif net en titres de notation "investment grade", ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion, et au maximum 10 % de l'actif net en titres à caractère spéculatif).

La sensibilité globale aux taux peut varier entre 0 et +12 en fonction des anticipations de la gestion sur les mouvements de courbe de taux des différentes zones géographiques présentes en portefeuille. L'exposition aux devises autre que l'euro (toutes devises et plus particulièrement yen, dollar américain et livre sterling) peut représenter jusqu'à 100% de l'actif du FCP en fonction des anticipations de la gestion.

La stratégie de gestion consiste à établir un univers d'obligations vertes grâce à une analyse ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) combinée à une analyse financière des émetteurs et à la sélection des émissions dont les projets financés participent activement aux enjeux du développement durable.

Une obligation « verte » est une émission obligataire qu'émet une entreprise, une organisation internationale, une collectivité locale ou un Etat sur les marchés financiers afin de financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental tels que les solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la gestion durable de l'eau, la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité. Elle est qualifiée comme telle par son émetteur qui s'engage, après son émission, à mettre en place des rapports périodiques, certifiés par des auditeurs externes, permettant de suivre l'allocation des fonds aux différents projets éligibles, d'expliquer l'approche de sélection des projets et la gestion des fonds. Enfin, les émetteurs s'engagent régulièrement à publier des données d'impacts montrant les vertus environnementales des projets financés par rapport à un scénario de référence (comme par exemple les émissions de CO2 évitées).

L'univers investissable est soumis à trois filtres :

(i) Filtre ESG. Ce filtre consiste à sélectionner les émetteurs selon une approche "Best -in-Class". L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à E (moins bonne note). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre ou la préservation de la biodiversité pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la gestion de l'emploi ou la santé-sécurité pour la dimension sociale ou enfin l'équilibre des pouvoirs et l'éthique globale pour la dimension environnementale. Cette étape entraîne une exclusion des émetteurs notés E, soit 20% de l'univers investissable.

(ii) Analyse financière : elle vise à sélectionner les titres en fonction de plusieurs critères, notamment leur durée de vie, les rendements offerts par les différents emprunts et la qualité des émetteurs.

(iii) Sélection des obligations vertes dont les projets financés permettent de répondre positivement aux enjeux du développement durable et plus particulièrement au changement climatique. L'analyse permettant de déterminer la qualité intrinsèque des obligations vertes suit dans un premier temps les quatre piliers d'analyse qui découlent des Green Bond Principles, eux-mêmes définis par l'ICMA (International Capital Market Association), à savoir : (a) taxonomie et additionnalité des projets, (b) processus de sélection, (c) allocation des fonds levés et (d) reporting. Pour chacun des 4 piliers, la société de gestion dispose d'un système de feux tricolores (vert – orange – rouge). Un seul pilier noté rouge exclut l'obligation verte de l'univers éligible. Les couleurs orange et vert permettent d'apprécier la qualité des projets financés en fonction de la qualité ESG de l'émetteur.

Limites méthodologiques : l'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le fonds pourra investir au maximum à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA n'ayant pas de contraintes en termes géographiques et ni en termes de notation de crédit des titres sous-jacents (présence de titres à caractère spéculatif).

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100 % maximum de l'actif du fonds. En outre, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux internationaux et de devises.

Indicateur de référence : Bloomberg Barclays Global Aggregate Treasuries (coupons réinvestis). Le FCP est à gestion active. Sa performance n'est pas liée à celle de l'indice mais l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite un rendement obligataire sur la durée de placement recommandée, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement qui répond, par ailleurs, aux critères d'investissement socialement responsable.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Fonds de capitalisation des sommes distribuables.

Durée de placement recommandée : 3 ans

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank, tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Un mécanisme de « swing pricing » a été mis en place par la société de gestion dans le cadre de sa valorisation. La Société de Gestion pourra mettre en place un mécanisme de plafonnement des rachats (« gates ») permettant d'étalement des demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excèdent un certain niveau. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus du FCP.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1234567

Risque le plus faibleRisque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de trois (3) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : - Risque de liquidité : difficulté ou impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPC investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie. - Risque de crédit : risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. - Risque de contrepartie : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties. - Risque liés aux instruments dérivés : risque de variations de la valeur liquidative si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix (10) dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement 10 000 euros			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 286,71 €	7 426,66 €
	Rendement annuel moyen	-27,13 %	-9,44 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 432,24 €	8 118,38 €
	Rendement annuel moyen	-15,68 %	-6,71 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 757,10 €	9 697,77 €
	Rendement annuel moyen	-2,43 %	-1,02 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	11 281,86 €	11 315,37 €
	Rendement annuel moyen	12,82 %	4,21 %

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 03/2020 et de 03/2023.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 04/2019 et de 04/2022.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 02/2018 et de 02/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Coûts totaux	287 €	474 €
Incidence des coûts annuels**	2,87 %	1,56 % chaque année

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,54 % avant déduction des coûts et de -1,02 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	0,80 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	78 €
Coûts de transaction	0,08 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	8 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 3 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (3 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_132609/federal-global-green-bonds-a.

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 9) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org/rubrique> : Le Médiateur.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/03/2024

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON. Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.